

1.039

Au 31 décembre 2011, l'Ordre des experts-comptables (OEC) enregistrait 1.039 membres (personnes physiques). Dix ans plus tôt, ils n'étaient que 315.

40

SFC Conseil est issue de la Société fiduciaire et comptable fondée en 1973. L'entreprise fête ainsi ses 40 ans en 2013.

ANALYSE

Prévoir, pour mieux avancer

Pour les structures, de moyenne importance et de taille humaine, qui savent anticiper les besoins du marché, l'avenir reste teinté d'optimisme. Guy Schosseler, associé gérant de SFC Conseil, y croit malgré quelques zones d'ombre.

Interview Jean-Marc Streit Photo Luc Deflorenne

Monsieur Schosseler, quel regard portez-vous sur l'activité ces dernières années? «Globalement, notre activité est restée stable, et cela même si quelques-uns de nos clients – comprenant en grande partie des PME, TPE et professions libérales – ont connu une période difficile, dans le commerce et l'artisanat par exemple. A contrario, certains autres se sont caractérisés par un dynamisme rarement remis en cause. Je pense notamment aux conseillers en IT ou au secteur de la construction. Les faillites de sociétés du secteur, qui ont fleuri dans la presse ces derniers mois, n'ont heureusement pas touché notre clientèle. Les carnets de commandes de certaines entreprises sont même bien chargés.

L'économie du pays a également été concernée directement par une évolution de réglementations. La législation étant toujours plus contraignante, les demandes de conseils, notamment fiscaux, se font plus nombreuses. Ceci explique en partie les besoins d'externalisation pour la comptabilité de beaucoup de PME. Nous avons constaté une augmentation des demandes allant dans ce sens et certaines ont pu se concrétiser par de nouvelles collaborations.

Comment voyez-vous l'évolution de votre secteur d'activité, dans un environnement toujours plus tendu? «La morosité économique ne s'est pas vraiment fait sentir à notre niveau. Mais il est évident que cela va finir par affecter l'écosystème luxembourgeois. L'État va-t-il connaître des difficultés budgétaires croissantes? Comment va évoluer le pouvoir d'achat des ménages luxembourgeois? Il est plus que probable que ces moteurs de croissance locale, s'ils viennent à toussoter, risquent d'entraîner d'autres pans de notre économie dans des difficultés plus ou moins importantes.



Guy Schosseler constate une concurrence plus rude, une baisse des marges et une tendance à la concentration dans le secteur.

« Les petites fiduciaires souffrent des durcissements réglementaires certaines craignent pour leur pérennité. »

Guy Schosseler

- 45 ans
- Associé gérant du cabinet SFC Conseil depuis 2002
- Auditeur et expert-comptable chez SFC Conseil depuis 1991

Au niveau des fiduciaires, on constate une concurrence plus rude, une baisse des marges et une tendance à la concentration. Par ailleurs, la volonté accrue d'imposer un cadre financier et fiscal plus rigoureux induit une complexité plus grande de nos activités. Il est par exemple difficile pour une petite structure de disposer en interne d'un département spécialisé en lutte contre le blanchiment d'argent. Ainsi, les petites fiduciaires souffrent de ces durcissements réglementaires à tel point que certaines craignent pour leur pérennité.

La discussion qui revient avec insistance, de placer les fiduciaires sous le giron de la CSSF, si elle se traduit dans les textes, va forcément affecter notre secteur. Va-t-on passer des paroles aux actes? Et qu'est ce que cela changera concrètement?

Les besoins en RH évoluent-ils aussi? «Nous connaissons une pénurie de comptables expérimentés au Luxembourg. Pourtant, et même si nous recrutons prioritairement au niveau

Bac+3 et au-dessus, les formations de type BTS comptabilité sortent des jeunes d'un bon niveau. Actuellement, notre équipe est au complet. Mais nous nous préparons, dans les mois à venir, à une campagne de recrutement dans l'optique de renforcer notre département salaires.

Quels seraient les éléments de contexte qui, pour vous, mériteraient d'être changés? « Personnellement, je veillerais à simplifier l'administration et la fiscalité du pays. Ce que les associations professionnelles demandent depuis un certain temps... Pour moi, une réforme devrait avant tout s'employer à opérer une simplification des impôts en général. À titre d'exemple, l'hésitation sur la contribution de crise, apparue en 2011 et abrogée l'année suivante, va dans le mauvais sens. J'ai également des doutes quant à l'intérêt du nouvel impôt minimal sur le revenu fixé d'après le total du bilan du contribuable. Oui, à mon sens, une fiscalité simplifiée profiterait, à terme, à notre économie. » ❁